

Comité Hospital & Transport Surge Capacity

En vertu de l'article 13 de la loi du 4 novembre 2020 portant diverses mesures sociales suite à la pandémie de COVID-19

DATE 20/12/2022

CONTACT

TEL.

E-MAIL

Aux Directeurs généraux, Médecins-chefs, Directeurs du Département infirmier et Coordinateurs des Plans d'Urgence des Hôpitaux généraux et universitaires

Pour information aux Hôpitaux psychiatriques et Hôpitaux de revalidation

Pour information aux Fédérations hospitalières

Pour information aux Gouverneurs

OBJET : Covid-19 – Communication : enregistrements des données

Madame, Monsieur le Directeur général,
Madame, Monsieur le Médecin-chef,
Madame, Monsieur le Directeur du Département infirmier,
Madame, Monsieur le Coordinateur du PUH,

En complément au courrier du 13/12, le comité HTSC souhaite réduire encore davantage la charge des enregistrements.

En ce qui concerne l'enregistrement des données « statut vaccinal par tranche d'âge » – nous ne vous demandons plus de spécifier le statut vaccinal. Vous pouvez donc encoder « statut vaccinal inconnu » pour tous les patients.

Nous tenons à remercier les directions hospitalières, les prestataires de soins et le personnel hospitalier pour leurs efforts constants. Le Comité continuera, afin de soutenir les hôpitaux, à suivre de près la situation.

Si vous avez des questions spécifiques concernant cette lettre, veuillez contacter soins.hospitaliers@aviq.be.

Marcel Van der Auwera
Président du Comité Hospital & Transport
Surge Capacity